

SITES D'EXTRACTION DE MATERIAUX PIERREUX 5.13.1

INSTANCE RESPONSABLE
Service du développement territorial

AUTRES INSTANCES CONCERNEES
Service des infrastructures
Service de l'économie rurale
Office de l'environnement
Office de la culture
Toutes les communes

OBJECTIFS

- Garantir une disponibilité des réserves en matière d'extraction
- Préserver l'environnement et optimiser les transports
- Coordonner les procédures d'aménagement et de protection de l'environnement

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

1. Carrières

a) Sites à planifier pour les besoins des quinze prochaines années

<i>Identifiant</i>	<i>Commune (localité)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Etat de coordination</i>
CA_30b	Haute-Sorne (Glovelier)	La Petite Morée	Coordination réglée
CA_33b	Les Breuleux	Fin des Chaux	Coordination réglée

b) Sites en réserve pour les besoins des trente prochaines années

<i>Identifiant</i>	<i>Commune (localité)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Etat de coordination</i>
CA_16b	Courgenay	Les Piains	Coordination en cours
CA_18b	Courrendlin	Bambois	Coordination en cours
CA_21b	Basse-Allaine (Courtemaîche)	Tchu Moueni	Coordination en cours

c) Autres sites

<i>Identifiant</i>	<i>Commune (localité)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Etat de coordination</i>
CA_30c	Haute-Sorne (Glovelier)	La Petite Morée	Information préalable
Extension potentielle à très long terme. L'évaluation du site reste à effectuer (selon les critères du plan sectoriel des décharges et d'extraction de matériaux pierreux).			

2. Gravières

a) Sites à planifier pour les besoins des quinze prochaines années

Aucun. La clause du besoin n'est pas avérée.

b) Sites en réserve pour les besoins des trente prochaines années

Aucun. La clause du besoin n'est pas avérée.

Version	Adoption Gouvernement	Ratification Parlement	Approbation DETEC
Fiche révisée 1 03.03.2021	11.05.2021	27.10.2021	24.06.2022

SITES D'EXTRACTION DE MATERIAUX PIERREUX 5.13.1

c) Autres sites

<i>Identifiant</i>	<i>Commune (localité)</i>	<i>Lieu</i>	<i>Etat de coordination</i>
GR_51d	Courrendlin	La Ballastière (La Tournelle-La Fin)	Information préalable
Extension potentielle à très long terme. L'évaluation du site reste à effectuer (selon les critères du plan sectoriel des décharges et d'extraction de matériaux pierreux).			

MANDATS DE PLANIFICATION

NIVEAU CANTONAL

Le Service du développement territorial

- a) établit des fiches d'identification des sites et tient à jour un relevé quantitatif des matériaux extraits pour chaque site ;
- b) réévalue, environ tous les cinq ans, la moyenne cantonale annuelle d'extraction de matériaux sur la base des statistiques annuelles des dix dernières années. Le cas échéant, le plan sectoriel est actualisé. Il peut être complété sur la base de nouvelles propositions. Les sites à planifier et de réserve sont adaptés en conséquence en procédant à une modification de la fiche du plan directeur cantonal ;
- c) évalue les nouvelles propositions de sites d'extraction de matériaux pierreux à l'aide de la méthode d'évaluation prévue par le plan sectoriel.

NIVEAU REGIONAL

Les régions peuvent proposer de nouveaux projets d'extraction de matériaux pierreux.

NIVEAU COMMUNAL

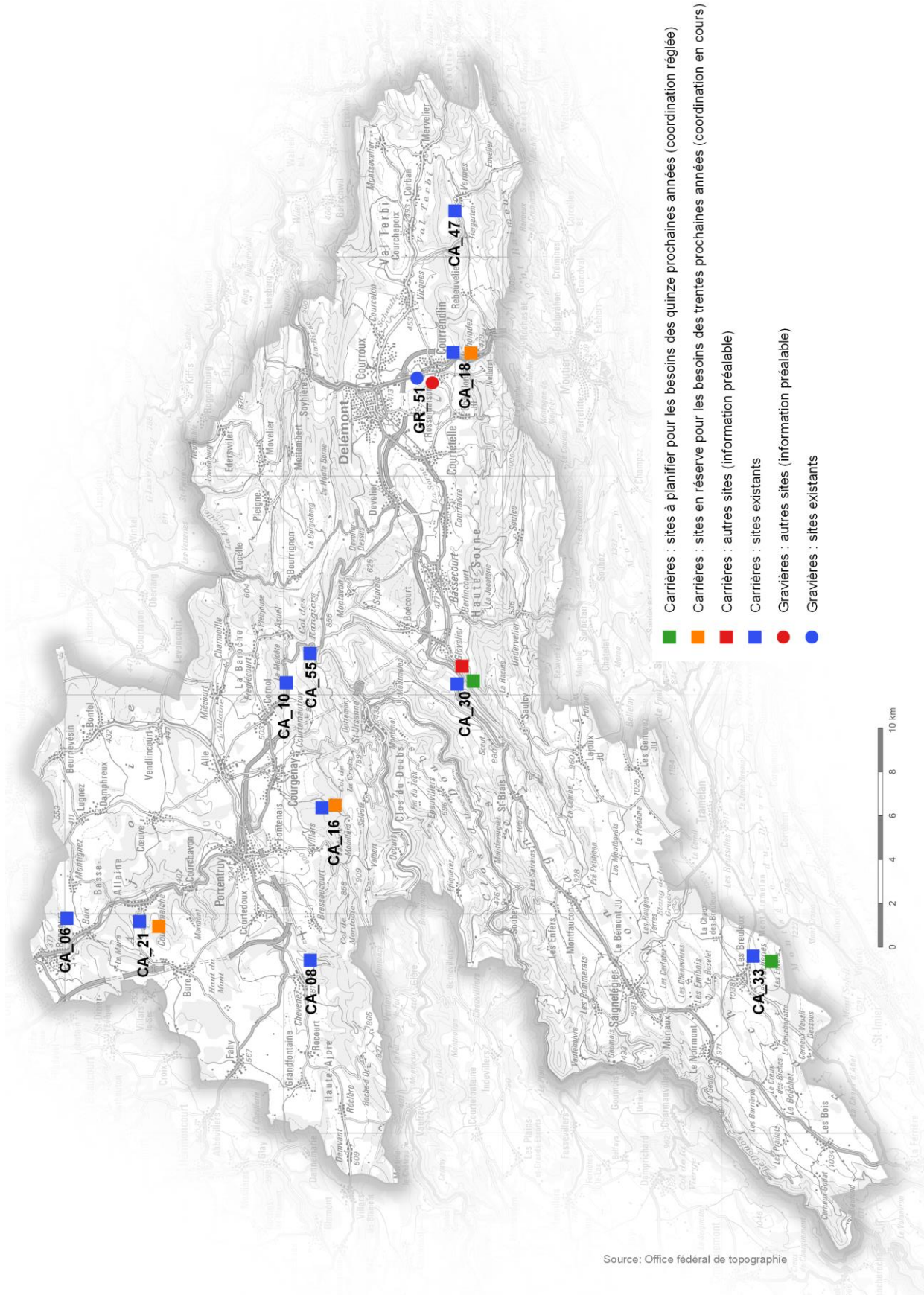
Les communes peuvent proposer de nouveaux projets d'extraction de matériaux pierreux.

REFERENCES/ETUDES DE BASE

- Service du développement territorial, Section de l'aménagement du territoire (2020), Plan sectoriel des décharges et de l'extraction des matériaux pierreux (PSDE), Delémont, République et Canton du Jura.

SITES D'EXTRACTION DE MATERIAUX PIERREUX

5.13.1



Source: Office fédéral de topographie

Cartes détaillées des sites

<p>Les Creppes (Buix) CA_06a</p>	<p>La Combe Varu (Chevenez) CA_08a</p>

<p>La Malcôte (Cornol) CA_10a</p>	<p>Les Piains (Courgenay) CA_16a (existant) / CA_16b</p>

- Site existant
- Coordination réglée
- Coordination en cours
- Information préalable

SITES D'EXTRACTION DE MATERIAUX PIERREUX

5.13.1

<p>Bambois (Courrendlin) CA_18a (existant) / CA_18b</p>	<p>Tchu Moueni (Courtemaîche) CA_21a (existant) / CA_21b</p>

<p>La Petite Morée (Glovelier) CA_30a (existant) / CA_30b / CA_30c</p>	<p>Fin des Chaux (Les Breuleux) CA_33a (existant) / CA_33b</p>

- Site existant
- Coordination réglée
- Coordination en cours
- Information préalable

SITES D'EXTRACTION DE MATERIAUX PIERREUX

5.13.1

<p>Forêt du Droit (Vermes) CA_47a</p>	<p>Les Malettes (Asuel) CA_55a</p>

<p>Ballastière (Courrendlin) GR_51a, GR_51b et GR_51c (existant) / GR_51d</p>

- Site existant
- Coordination réglée
- Coordination en cours
- Information préalable

SITES D'EXTRACTION DE MATERIAUX PIERREUX 5.13.1

ETAT DE SITUATION

Carrières

Les carrières disposant d'une autorisation d'aménager sont les suivantes (situation au 31 décembre 2019) :

Identifiant	Commune (localité)	Lieu	Solde à extraire [m ³]	Moyenne annuelle ¹ [m ³]	Durée ²	Autorisation
CA_06a	Basse-Allaine (Buix)	Les Creppes	397'290	3'500	114 ans	Plan spécial
CA_08a	Haute-Ajoie (Chevenez)	La Combe Varu	361'440	15'100	25 ans	Plan spécial
CA_10a	Cornol	La Malcôte	123'000	16'200	8 ans	Plan spécial
CA_16a	Courgenay	Les Piains	40'910	1'200	34ans	Plan spécial
CA_18a	Courrendlin	Bambois	1'132'800	25'900	44 ans	Plan spécial
CA_21a	Basse-Allaine (Courtemaîche)	Tchu Moueni	201'170	1'200	16 ans	Plan spécial
CA_30a	Haute-Sorne (Glovelier)	La Petite Morée	57'930	34'400	1.7 ans	Plan spécial
CA_33a	Les Breuleux	Fin des Chaux	5'300	10'600	0.4 an	Plan spécial
CA_47a	Vermes	Forêt du Droit	580'000	20'200	29 ans	Plan spécial
CA_55a	La Baroche (Asuel)	Les Malettes	³			Plan spécial

Gravières

Les gravières disposant d'une autorisation d'aménager sont les suivantes (situation au 31 décembre 2019) :

Identifiant	Commune (localité)	Lieu	Solde à extraire [m ³]	Moyenne annuelle [m ³]	Durée	Autorisation
GR_51a	Courrendlin	La Ballastière - Petite Fin I	64'270	17'200	4 ans	Plan spécial
GR_51b GR_51c	Courrendlin	La Ballastière – Petite Fin II	590'000			Plan spécial ⁴

¹ Moyenne annuelle d'extraction de matériaux du site calculée sur les dix dernières années

² Estimation du temps nécessaire pour extraire le solde du site (solde à extraire divisé par la moyenne annuelle)

³ L'aménagement du site n'est pas encore réalisé.

⁴ Le plan spécial est entré en force en 2020. L'exploitation du site a débuté.